

ASSEMBLEE GENERALE DU 05 AOUT 2021

COMPTE RENDU

Le 05 Août 2021, les membres de l'association Royan Vaux Environnement se sont réunis en Assemblée générale sur convocation du Président à Royan, Maison des associations, Salle Sarah Bernhardt, 61 bis Avenue Paul Doumer à 10 Heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président de séance
- Rapport moral et vote du quitus
- Rapport financier et approbation des comptes et quitus à la Trésorière.
- Informations sur les centres d'intérêt de l'association
- Intervention de Monsieur Patrice LIBELLI, Maire de Vaux sur mer
- Intervention de Monsieur Patrick MARENGO, Maire de Royan

La Séances est ouverte à 10 h 15 après pointage des feuilles de présence.

La feuille de présence fait ressortir 191 membres dont 112 à jour de leur cotisation et disposant d'un droit de vote.

86 membres sont présents ou représentés soit 76.8 % des adhérents disposant d'un droit de vote.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Hervé de BECHADE est nommé en qualité de président de séance.

Monsieur Patrice DEPONDT présente en premier lieu son rapport moral devant l'assemblée.

Rapport moral.

Bien que vous en soyez déjà convaincus, je n'hésite pas à rappeler que notre association s'attache à préserver, défendre, voire améliorer le cadre de vie sur les communes de Royan et Vaux sur mer et plus spécialement sur les quartiers s'étendant de Foncillon à la Falaise de Vaux.

Les sujets concernent :

- *Les espaces boisés et naturels, les zones humides*
- *La perméabilité des sols*
- *Les plages et la qualité des eaux de baignade,*
- *La circulation, la voirie, les pistes cyclables, le stationnement*
- *L'urbanisme.*

Pour ce faire, nous sommes amenés à :

- *rencontrer les élus,*
- *organiser ou participer à des actions inter-associatives*



- visiter des sites
- participer au forum des associations,
- agir par tout moyen légal

et vous tenir informés par courriers, e-mails, ou par voie de presse.

Dans ce contexte, nous avons mené en fin d'année 2020 une campagne pour contrer certaines mesures du projet de PLU de Royan que nous jugions non conformes à nos valeurs et aux causes qui nous sont chères. Nous vous avons régulièrement tenus informés de nos actions et du succès de notre démarche.

Notre opposition au projet de PLU portait principalement sur :

- *La contestation des hypothèses de croissance démographiques déterminantes dans les programmes de développement urbain,*
- *La contestation des hauteurs maximum qu'auraient atteintes les futures constructions en de nombreux points de la ville qui aurait été en grande partie défigurée en compromettant certaines aires de vues pourtant considérées comme devant être protégées par l'AVAP.*
- *La préservation du Garden Tennis en zone naturelle non constructible alors qu'il existait une menace de constructibilité à des hauteurs indécentes sur les deux courts tennis les plus proches du boulevard Carnot et englobant également le bridge-club (malgré les dénégations de Monsieur Marengo exprimées publiquement devant vous l'année dernière),*
- *Le classement en espace naturel du parc de l'école Louis Bouchet.*
- *Une protection accrue du quartier Maisonfort qui doit être maintenu en zone humide (Quartier du lycée de Cordouan).*

Après une rencontre au mois de décembre avec l'Association du Front de Mer, Pays Royannais Environnement et Eco-voisins solidaires, nous avons organisé une action concertée qui a abouti au terme de différentes étapes, à un amendement du PLU finalement adopté en conseil municipal. Tous les points évoqués ont été amendés conformément à nos demandes.

Il s'agit pour notre association, et grâce à l'action concertée avec les associations précitées, d'un véritable succès. Nous devons reconnaître que Monsieur Marengo, Maire de Royan, a fait preuve d'une capacité d'écoute qu'il convient d'apprécier et de remercier.

Nous avons abordé l'an dernier (notre assemblée s'est tenue le lendemain d'un épisode pluvieux majeur) le sujet des eaux de baignade. Certaines plages du littoral ont été fermées à plusieurs reprises, tant à titre préventif que par suite de pollutions avérées. Cela nous a amenés à rejoindre le collectif composé à ce jour, outre notre association, de Saint Palais Environnement, Estuaire pour Tous, Les Amis de Saint Palais, Demain les Mathes et tout récemment Les Amis de Saint Georges de Didonne. Suite à une lettre ouverte adressée par ce collectif aux maires des communes concernées, ceux-ci regroupés au sein du « Conseil des stations balnéaires » ont proposé à nos associations une rencontre qui s'est tenue le 5 juillet dernier à Royan.

L'échange a pu avoir lieu et les points suivants ont été abordés :

- Fermetures des plages à titre préventif ou par suite de pollutions avérées et la durée de ces fermetures,
- L'impact des fermetures et des avis de l'ARS constatant des pollutions pouvant à terme entraîner la perte du pavillon bleu ou du classement des eaux de baignade comme insuffisante avec le risque pour certaines plages de devoir être fermées durablement.
- Les dispositifs de contrôle des pollutions et la procédure de contrôle et des seuils de vulnérabilité...
- Un aperçu sur les différentes causes possibles de pollution dont :
 - o Le mélange des eaux usées avec les eaux de pluie,
 - o Le fonctionnement de la station d'épuration de Saint Palais (STEP)
 - o Le ruissellement de plus en plus important consécutif à l'artificialisation des sols et de l'ampleur des phénomènes pluvieux,
 - o L'état des rivaux,

Chacun a pu s'exprimer et s'écouter. Bien que cette réunion n'ait pas eu pour objet de donner des solutions, il a été acté que des mesures de pollution en sortie de la STEP seraient faites chaque jour indépendamment des prélèvements de contrôle opérés sur les plages périodiquement au cours de la saison estivale par l'ARS et chaque jour par les services municipaux à Royan. Un compte rendu plus complet de cette réunion sera disponible prochainement sur notre site internet. Une relation de cette réunion a été publiée dans le journal Sud-Ouest rencontré à notre initiative.

Par ailleurs, nous constatons que nos quartiers continuent d'être bétonnés de deux façons :

- Création de nouvelles constructions sur des terrains initialement boisés,
- Artificialisation des sols dans des propriétés privées

Nous nous sommes élevés depuis toujours contre l'artificialisation des sols et devons déplorer l'impuissance des mairies face au comportement des particuliers qui bétonnent et goudronnent leurs jardins au plus grand mépris des principes de perméabilité des sols et de l'écologie la plus élémentaire.

En conséquence, nous intensifierons notre action en faveur d'une renaturalisation des sols ou pour l'interdiction de bétonner les espaces autres que les constructions. Cette action dépasse bien évidemment le cadre local et pourrait nous amener à rejoindre un collectif ou fédérer d'autres associations dans cette action.

Vous nous interpellez régulièrement au sujet d'abattage d'arbres constatés préalablement au démarrage de chantiers de construction. Pour remédier à cette fâcheuse situation, il conviendrait, dès l'affichage d'un permis de construire, de prendre connaissance de celui-ci et examiner quelles dispositions sont mentionnées au sujet de la pertinence des abattages et la sincérité des engagements des programmes de replantation. Pour cela, nous comptons sur chacun de vous pour signaler les situations avec les mentions du permis de construire. RVE prendra alors soin, en cas de besoin, de signaler aux services de l'urbanisme les manquements éventuels au PLU et si nécessaire contester les permis de construire. Cette action demande une grande disponibilité qui n'existe pas à ce jour au sein de notre

association et nous sommes intéressés pour accueillir les bonnes volontés pour suivre ce dossier.

Nous avons, malgré la crise sanitaire, intensifié nos actions et maintenu la réunion régulière du conseil d'administration, tant en visio-conférence qu'en « présentiel ». Nous avons bénéficié d'une écoute attentive de la presse qui a relayé nos actions. Ces jours encore, vous avez pu prendre connaissance dans le journal Sud-Ouest des actions de notre collectif concernant la qualité des eaux de baignade.

Je vous remercie de votre confiance qui s'est manifestée cette année par un accroissement significatif du nombre de nos membres qui approche les 200.

Merci encore et maintenons nos efforts.

Préalablement au vote du quitus, la parole est donnée à la salle :

Monsieur BAUHAIN intervient pour rappeler que si des avances ont été actées lors du vote du PLU (Garden Tennis, Parc de l'école Louis Bouchet, Quartier Maisonfort,) il subsiste des points critiquables : consommation excessive de terres agricoles, urbanisation de la Conside, création d'un lac artificiel à Maisonfort, artificialisation des sols du parc Louis Bouchet, remplacement inapproprié des arbres du Boulevard Briand et évoque des pistes tendant à réduire les emprises pour création de logements.

Certains membres font observer que les hauteurs des constructions autorisées dans le PLU sont en augmentation par rapport au PLU précédent. Cela peut être vrai dans certains quartiers. Il y a eu néanmoins une modération en certains points suite au rapport du commissaire enquêteur. En tout état de cause, la hauteur des constructions devra être contrôlée en considération de la loi Littoral et de l'AVAP.

Monsieur AZOUS expose à l'assemblée qu'il n'a pas compris que le champ territorial de l'action de RVE couvrait les quartiers de Foncillon à la Falaise de Vaux et regrette que la communication de l'association ne soit pas plus explicite à ce sujet. Etant personnellement intéressé par la situation de l'avenue Maryse Bastié et des rues avoisinantes il estime qu'il ne trouve pas sa place parmi RVE et quitte l'assemblée avant la mise au vote du quitus.

Le Président de séance procède alors au vote du quitus concernant le rapport moral.

Première résolution :

L'assemblée donne quitus au conseil d'administration pour son activité relatée dans le rapport moral.

Votes contre : Néant

Abstentions : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le président de séance demande alors à Nicole de ROFFIGNAC, trésorière de l'association, de donner lecture du rapport financier pour l'année civile 2020

RAPPORT FINANCIER

COMPTABILITE 2020

ASSEMBLEE GENERALE DU 05 AOUT 2021

Au cours de l'exercice 2020

L'association RVE a enregistré un **total de rentrées** de : **1 375,23 €**

En diminution par rapport à l'année 2018 (1 566,21 €)

et 2019 (1515,74€)

Ce montant se divise en deux postes :

Cotisations	1 325,00 €
--------------------	-------------------

En diminution de 119,00 € par rapport à 2019

Intérêts du livret bleu :	50,23 €
----------------------------------	----------------

En diminution eux aussi de 21,51 €

Par rapport à 2019

TOTAL DES ENTREES

1 375,23 €

Et un total de sorties de : **1 259,24 €**

qui se divise en :

Assurance :	256,00 €
-------------	-----------------

Maintenance du site internet :	800,00 €
--------------------------------	-----------------

Hébergement du site internet :	51,44 €
--------------------------------	----------------

Adhésions à d'autres association :	33,00 €
------------------------------------	----------------

(ADESR : 20 € et ESTUAIRE

POUR TOUS : 13 €

Abonnement à la boîte postale :	118,80 €
---------------------------------	-----------------

TOTAL DES SORTIES

1 259,24 €

Malgré les diminutions de rentrées le solde de l'année 2020 est positif de : **115,99**

€

Ceci est dû à la diminution des dépenses au cours de l'année à cause des conditions sanitaires,

Pas de frais de bureau, pas de frais d'impression ni de frais de représentation.

Trésorerie au 1^{er} janvier 2020 : 14 089,65 €

Résultat de l'année 2020 : 115,99 €

Trésorerie au 1^{er} janvier 2021 : 14 205,64 €

Situation bancaire au 1^{er} janvier 2021 :

Banque :	4 803,68 €
Deux chèques En attente d'être tirés	
Maintenance	- 200,00 €
Abonnement Boite postale	- 118,80 €

Caisse :	+ 32,76 €
Livret bleu :	+ 9 688,00 €

Total : 14 205,64 €

La trésorière : Nicole de Roffignac

Après présentation des comptes par la Trésorière, un bref échange avec la salle s'instaure sur les questions financières et budgétaires.

Il est rappelé que la trésorerie disponible de l'association provient des économies réalisées avant que ne soient engagés des frais de gestion du site internet. La prise en compte de ces dépenses depuis trois ans ne permet pas de dégager de résultat suffisant pour faire face à d'éventuelles charges exceptionnelles telles que des recours contentieux. Pour renforcer les fonds propres de l'association, certains adhérents dans la salle proposent que la cotisation annuelle soit portée de 15 à 20 € par an. Il est alors fait observer que certains adhérents ont déjà spontanément augmenté leur cotisation. Le président leur en donne acte et les en remercie.

Afin de réduire les coûts de convocation par voie postale, il est suggéré que les adhérents mentionnent sur les bulletins d'adhésion le choix du mode de convocation. (E-mail ou courrier au lieu de résidence charentais)

Le Président de séance demande alors à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes et accorder le quitus à la Trésorière :

Deuxième résolution :

L'assemblée approuve les comptes de l'année 2020 qui lui sont présentés et font ressortir un excédent de 115,99 euros, donne quitus à la trésorière et décide d'affecter cet excédent sur les réserves de l'association.

Votes contre : néant

Abstention : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième résolution introduite en séance :

Le montant de la cotisation annuelle est porté à 20 Euros. Elle porte sur l'année civile quelle que soit la date du versement.

Votes contre : 5

Abstention : néant

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Il est constaté qu'aucun membre du conseil d'administration n'est arrivé au terme de son mandat.

Le président rappelle que les communications et correspondances avec les membres se font désormais par courrier électronique et que seule la convocation continuera d'être adressée par voie postale au lieu de résidence charentais, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire. Le président précise que tous les courriers sont portés simultanément sur le site internet de l'association et invite ses membres à s'y rendre régulièrement.

A leur arrivée, Monsieur Patrice LIBELLI, Maire de Vaux sur Mer et Monsieur Patrick MARENGO, Maire de Royan sont accueillis par Patrice DEPONDT, Président, et Hervé de BECHADE, Président de séance. Entrent également en séance Monsieur Didier SIMONET, premiers adjoint au maire de Royan, Monsieur THOMAS Directeur général des services de la Ville de Royan, Monsieur Julien DURESSAY, adjoint au maire de Royan en charge de l'environnement.

La partie institutionnelle de l'assemblée étant terminée à 11 heures, les débats entre la salle et les élus font l'objet d'un compte rendu qui sera annexé au procès-verbal de la présente assemblée.

Patrice DEPONDT

Hervé de BECHADE

Président

Président de séance

Compte rendu des échanges entre la salle et Messieurs les maires de Royan et Vaux sur mer. (AG du 5 Août 2021)

Qualité des Eaux de baignade :

Il est constaté que les plages de Saint Georges de Didonne ont été fermées dès le 2 août en prévision de l'épisode pluvieux de la nuit du 3 au 4 alors qu'il a fallu attendre le 3 pour que Royan prenne un arrêté de fermeture pour ses plages (sauf celle du Chay). Dans le même temps Vaux n'a pas décidé de fermeture ayant mal interprété les alertes météo et trop confiant dans le système de sécurité conféré par le système de vannes. Ces décisions ne sont pas dans l'esprit affiché par le « conseil des stations balnéaires » lors de la réunion avec les associations de défense de l'environnement dont fait partie RVE.

Monsieur le maire de Royan rappelle que des travaux de révision des stations de relevage ont été faits en 2021 ainsi que le curage du niveau de Pontaillac. Il précise qu'une différence de traitement peut exister entre Royan et Saint Georges de Didonne en ce qui concerne la situation de la Grande Conche, celle-ci étant coupée par le niveau de Vallières. Néanmoins il est rappelé qu'une harmonisation des décisions de fermetures reste la volonté des maires. Tant Monsieur MARENGO que Monsieur LIBELLI rappellent que des mesures d'inspection par des tests à la fumée ont été entrepris pour contrôler la conformité des raccordements des propriétés. Par ailleurs des nombreux courriers ont été adressés à des propriétaires pour permettre une inspection in-situ afin de pouvoir ordonner des mises en conformité.

Concernant le **plan de circulation** à Royan, Monsieur MARENGO informe l'assemblée que les travaux d'aménagement des ronds-points devant Leclerc et le carrefour à feux d'accès à la zone concorde seront engagés. L'aménagement pourrait être prêt en 2023. Les autres points concernant le plan de circulation sont à l'étude mais rien n'est arrêté. Il sera tenu compte de l'avis des riverains. Il est souligné que l'architecture de la ville et l'étroitesse des voies ne permet pas d'envisager une amélioration sensible en période estivale. A la demande d'un participant, Monsieur MARENGO déclare envisager des solutions pour résoudre les difficultés de circulation de l'avenue Louise.

La **collecte des déchets** est à l'étude au niveau de la CARA. Rien n'est arrêté. Il est constaté que la périodicité de collecte des bacs jaune pose problème, plus que celui des bacs verts. Une piste eut été de réduire la fréquence de collecte des conteneurs verts pour une collecte supplémentaire de bacs jaunes. Cette proposition rencontre une opposition de l'assemblée qui estime préférable d'accroître la taille des conteneurs jaune. Le problème des déchetteries reste une préoccupation des résidents. Monsieur MARENGO rappelle que celle qui était projetée à proximité du rond-point de Breuillet a été contestée par les écologistes et a fait l'objet d'un veto au niveau de la préfecture, notamment en considération de la Loi Littoral. Il invite les résidents à profiter de l'ouverture de la nouvelle déchetterie de la Tremblade. Cette proposition n'est pas recevable pour les Royannais et les Vauxois.

Monsieur Geoffroy BESSAUD demande à Monsieur MARENGO ce qui peut être fait pour réduire les **nuisances sonores** provenant du 28 avenue Jean Lacaze. Il fait également de son

inquiétude en ce qui concerne certains **permis de construire et aux abattages d'arbres** à cette adresse. En réponse au premier point de la question il est répondu qu'il faut faire appel à la police pour cause de tapage nocturne. Sur les autres points Monsieur le Maire s'engage à examiner la situation.

Interrogé sur les **éboulements de rochers** à la hauteur de la plage du Pigeonnier, Monsieur le Maire demande à ses services de faire un point sur l'état des lieux et leur dangerosité.

Monsieur LIBELLI est interpellé au sujet de l'état de **l'escalier qui descend sur la plage de Pontailiac** à partir de la falaise de Vaux. A défaut de se comprendre et de s'entendre sur les travaux de réfection à envisager, Monsieur LIBELLI propose qu'une visite sur place soit faite. Françoise VAILLANT se propose pour cette visite.

Interrogé sur la différence qui existe dans la durée de **l'éclairage nocturne** sur la commune de Vaux en fonction des quartiers Monsieur LIBELLI pense qu'il pourrait être utile de mener une étude sur la temporisation sur la ville et tenir compte de l'avis des Vauxois.

Interrogé sur **l'exploitation du Garden Tennis**, Monsieur MARENGO explique que depuis près d'un an un gros effort de dynamisation a été fait par l'association dont le mandat est reconduit pour un an jusqu'en Août 2022. Il expose également que des dossiers sont à l'étude pour une délégation de service public et que cette approche mérite d'être traitée avec soin et engagera les parties sur une longue période.

Interrogé sur un éventuel **projet hôtelier haut de gamme** éventuellement sur l'espace des jardins de la Mairie, aucun investisseur ne s'est montré intéressé, probablement en attendant de savoir quel sera le potentiel hôtelier après réalisation du projet du groupe Duval sur l'ancien site EDF.

Les **croisières** entre Bordeaux et Royan ont commencé et se poursuivent. La clientèle actuelle de ces croisières est plutôt âgée.

Le service des **navettes rapides entre Bordeaux et Royan** n'est plus d'actualité tant que le maire de Bordeaux (écologiste) ne s'y intéressera pas. Il faudrait se tourner vers une solution de propulsion à hydrogène. Le coût de ces solutions est encore excessif.

Au terme des échanges relatés ci-dessus, Monsieur DEPONDT remercie les Maires de leur présence et de leurs interventions.

La séance est levée à 12 heures.